



ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
DES ILES WALLIS-ET-FUTUNA

Mata'Utu le 09 mai 2017

COMMUNIQUÉ

Le Préfet, Administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna informe les électeurs du Territoire que l'élection législative de Wallis et Futuna aura lieu **le dimanche 11 juin 2017 et, en cas de deuxième tour, le dimanche 18 juin 2017.**

Le député sera élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Pour le premier tour, les déclarations de candidatures seront déposées à partir du **lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017 à 18 heures** auprès du **service de la réglementation et des élections** à l'Administration supérieure.

Pour le second tour, s'il y a lieu, les déclarations de candidatures seront déposées dans les mêmes conditions à partir de la **proclamation des résultats jusqu'au mardi 13 juin 2017 à 18 heures.**

Les déclarations de candidatures sont déposées **personnellement** par les candidats ou leurs remplaçants.

Elles doivent contenir les mentions suivantes :

- Noms, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile, profession du candidat ;
- Ces mêmes informations pour la personne appelée à remplacer le candidat en cas de vacance de siège ;
- La désignation de la circonscription dans laquelle il est fait acte de candidature ;
- La couleur choisie pour le bulletin de vote et, éventuellement, l'indication de l'emblème qui sera imprimé sur ce bulletin ;
- La signature du candidat.

La déclaration de candidature doit être accompagnée de **l'acceptation écrite du remplaçant** qui fait l'objet d'un document distinct. Les remplaçants doivent remplir les conditions d'éligibilité qui s'appliquent aux candidats.

De même, les pièces de nature à prouver que le candidat et son remplaçant sont **âgés de 18 ans révolus** et possèdent la **qualité d'électeur** doivent être jointes à la déclaration.

Le service de la réglementation et des élections à Havelu se tient à la disposition de toutes les personnes souhaitant faire acte de candidature pour leur apporter les documents et informations nécessaires à l'enregistrement des candidatures. Une permanence en vue de la réception des candidatures sera tenue dans ce service pendant les heures normales d'ouverture des bureaux (8 heures – 12 heures / 14 heures – 18 heures).



Le Préfet, Administrateur supérieur
des îles Wallis et Futuna,

Jean - Francis TREFFEL